

Charte de stockage des données utilisateur

VERSION 1



Créé le lundi 2 décembre 2019 à 22:32 Finalisé le jeudi 12 décembre 2019 à 05:11 Belletable



La présente charte est portée à la connaissance de tous les utilisateurs de système d'information de l'entreprise Belletable. Elle définit les règles régissant le stockage des données généré et exploité par les membres de l'entreprise.

Elle a pour but d'organiser et facilité la sauvegarde de données importantes de la machine dans un but de restauration des données en cas de problème sur la machine ou d'un changement nécessaire.

Un utilisateur se définit par toute personne ayant accès, dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle, aux ressources du système d'information quel que soit son statut.

Ainsi sont notamment désignés :

- Tout agent titulaire ou non titulaire, vacataire, stagiaire, invité, etc.
- Tout prestataire ayant contracté avec l'université

Il est présent dans le système d'exploitation Windows certains dossier par défaut destiné à tous type de documents (Bureau, Documents, Images, Vidéos, Téléchargement). Tous les documents personnels doivent être stocker dans ces derniers.

Durant l'installation de nouveaux logiciels, il est impératif de veillez à stocker les programmes dans le dossier C:/ProgrammeData proposé généralement par défaut.

En cas d'incident majeur sur le poste de travail d'un utilisateur, celui-ci se portera pour seul garant du non-respect des obligations du stockage, et donc d'une éventuelle perte de donnée.

Le technicien prenant en charge la réinstallation du poste informatique, ne prendra en chargement uniquement la sauvegarde des dossiers spécifié plus en haut.

Veuillez accepter la charte si présente en acceptant les closes.

Signature:

